Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-214001927-20261103-2026_11_0286-DE

mont de marsan

Convention d'offre de concours portant participation financière de l'association Etoile Sportive Montoise Omnisport pour sa section Tennis, en vue de la transformation de 2 courts de tennis en moquette aiguilletée

Entre :
La ville de Mont de Marsan, sise 2 Place du Général Leclerc 40 000 Mont de Marsan représentée par son Maire, Monsieur Frédéric DUTIN dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération en date du 3 novembre 2026,

D'une part,

Et

L'association Etoile Sportive Montoise Omnisports pour sa section Tennis, représentée par son président Monsieur Philippe CAMIADE, dont le siège social se situe rue Armand Dulamon 40000 MONT DE MARSAN,

D'autre part.

PRÉAMBULE

La Ville de Mont de Marsan dispose actuellement de 4 courts de tennis sur le site de l'Argenté, et sont mis à disposition de l'association Etoile Sportive Montoise Tennis, par convention en date du 1er septembre 2026.

Dans le cadre de la couverture de 2 courts de tennis en béton poreux du site de l'Argenté par une structure photovoltaïque, la Ville a décidé de transformer ces 2 courts en moquette aiguilletée, remplissage brique pilée.

Dans ce cadre, l'Etoile Sportive Montoise Omnisports section Tennis a obtenu une subvention de la part de la Fédération Française de Tennis (FFT) d'un montant de 21 000 €.

Avec l'accord de la FFT, l'Etoile Sportive Montoise Tennis souhaite reverser cette subvention à la Ville de Mont de Marsan en vue de la transformation des 2 courts de tennis en moquette aiguilletée.

Cette contribution financière se présente sous la forme d'une offre de concours dont les conditions de mise en œuvre et les engagements respectifs des parties sont formalisés par la présente convention.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-214001927-20261103-2026_11_0286-DE

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer le montant de l'offre de concours apportée par l'Etoile Sportive Montoise Omnisports section Tennis, les conditions de mise en œuvre et les engagements respectifs des deux parties.

Article 2 : Opération concernée

Dans le cadre de la couverture photovoltaïque de 2 courts, la commune s'engage à réaliser les travaux de transformation de deux courts de tennis en moquette aiguilletée.

Article 3 : Engagements financiers

L'association, s'engage à verser une participation financière à la commune d'une montant de 21 000€, correspondant au montant de la subvention versée par la Fédération Française de Tennis afin de financer le projet.

L'association, s'engage à transmettre copie de la délibération de la Fédération Française de Tennis dès réception de celle-ci.

Cette aide ne pourra être utilisée à d'autres fins par la commune. Elle sera inscrite en recettes d'investissement sur le budget communal, pour financer ce projet.

Article 4 : Déblocage de la subvention

A l'issue des travaux et au plus tard 2 mois après, l'association et la commune s'engagent à transmettre les éléments nécessaires à la mise en paiement de la contribution financière auprès de la fédération :

- Nouvelle convention de mise à disposition des installations,
- Factures acquittées,
- Attestation de réception de fins travaux,
- Rapport de la Ligue Nouvelle Aquitaine avec photos de la réalisation,
- RIB de l'association.

Le montant de la subvention devra être reversée à la commune au plus tard 1 mois après sa réception par l'association.

Par la suite, la commune s'engage à mettre à disposition de l'association ces terrains pour la pratique du tennis.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-214001927-20261103-2026_11_0286-DE

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à sa date de signature et prendra fin une fois les obligations respectives de chacune des parties exécutées.

Fait le ……., à ……. .

Pour la Commune de Mont de Marsan,
Le Maire,
Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Le Conseiller Départemental du Canton

Mont de Marsan 1,

Monsieur Frédéric DUTIN

Pour l'association Etoile Sportive Montoise Omnisports section Tennis,
Le Président,

Monsieur Philippe CAMIADE